

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

COMMUNIQUE**Aucun salarié contrat aidé ou contractuel ne doit se retrouver à la rue !**

Renouvellement de tous les contrats aidés (emploi de droit privé) et réemploi de ces personnels sur leurs postes

Aucune suppression de postes d'Assistants d'Education (emploi de droit public)

Un vrai statut, un vrai salaire pour les Emplois de Vie Scolaire

Ouverture de négociations pour la création d'emplois pérennes et statutaires dans le cadre de la Fonction Publique

Païement intégral des personnels pour les mois de juillet et août 2011

C'est ce qu'ont revendiqué les délégations de la FNEC FP FO auprès des préfets de région de Paris le 30 juin 2011 (avec l'Éducation-CGT, le Se-UNSA et SUD éducation) et de Lille le 22 juin 2011 (avec l'Éducation-CGT, la CNT, le SGEN-CFDT). Dans de nombreux départements, des initiatives similaires ont été prises.

Les préfets n'ont donné aucune réponse concrète. Ils ont répondu de la même manière : ils font des choix dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue par la loi de finance (LOLF).

Dans une lettre au préfet, notre section fédérale de la Gironde écrit : « *Ces personnels en situation de précarité, se sont adaptés au poste qui leur a été confié, leur compétence y est maintenant reconnue. Ils n'ont reçu de la part de l'Éducation Nationale, qui s'y était engagée, aucune formation qualifiante. Il est légitime qu'ils demandent leur réemploi, c'est-à-dire la prolongation de leur contrat.*

Cette année encore, cette situation relève pleinement des compétences de l'État.

Nous vous demandons d'intervenir en urgence pour obtenir un arbitrage du gouvernement, afin de reconsidérer la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvent ces salariés pour que soit pérennisé leur emploi sur les supports existants qu'ils occupent. »

Le gouvernement doit donner les moyens aux préfets de pérenniser les contrats aidés et les aides éducateurs.

Le Sénat, lors de la séance du 23 juin 2011, a attribué 200 millions d'euros pour le financement de contrats aidés. Le gouvernement, par le biais de son ministre Baroin, a indiqué qu'il mettrait « *tous les moyens à sa disposition* » pour revenir sur ce vote lors de la Commission mixte paritaire (7 députés, 7 sénateurs). Il a précisé : « *Il n'est pas question de maintenir sous perfusion des dispositifs d'urgence* ».

La commission mixte paritaire a finalement réduit à 25 millions le prélèvement pour financer des contrats aidés dans l'Éducation nationale, ce qui représente à peine 1 000 emplois !

De 200 millions nous voilà rendu à 25 millions sur pression du gouvernement. Impossible dans ces conditions de satisfaire les revendications des personnels.

Force Ouvrière s'adresse aux ministres concernés et au premier ministre.

Montreuil, le 1^{er} juillet 2011, 15h00